



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**DREETS OCCITANIE**

Service Régional de Contrôle de la Formation  
et Politique des Titres Professionnels

Toulouse, le 25 avril 2025

**Unité de Contrôle Ouest**

1, Place Emile Blouin  
CS 90007  
31952 Toulouse cedex 9  
Téléphone : 09.88.88.81.12  
(le matin de 8H30 à 12H00)

**COSPHE LASER SAS**

10 ter route d'escalquens

**31320 CASTANET TOLOSAN**

A l'attention du dirigeant de l'organisme de formation

**Objet :** Lettre comportant des informations confidentielles. Déclaration d'activité d'un prestataire de formation.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, votre déclaration d'activité de prestataire de formation ainsi qu'un récépissé.

Le Numéro **76311397331** qui vous est attribué est un numéro d'enregistrement et en aucun cas un agrément. Il peut figurer sur la publicité sous la seule forme : « **enregistré sous le n°76311397331** cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ». La publicité ne doit comporter aucune mention de nature à induire en erreur sur les conditions d'accès aux formations proposées, leurs contenus, leurs sanctions ou leurs modalités de financement. A défaut vous encourez des sanctions pénales prévues à l'article L 6355-16 du Code du Travail, (amende de 4 500 € et emprisonnement d'un an ou l'une de ces deux peines seulement).

Je vous invite à examiner avec attention le site de la DREETS Occitania <http://occitania.dreets.gouv.fr/Formateurs-et-Organismes-de-formation-4954>, et à prendre note de vos principales obligations (comptables, administratives...) et des sanctions encourues en cas d'infraction.

Si vous exercez des prestations de formation professionnelle ainsi que d'autres activités, vous devez suivre en comptabilité de façon distincte l'activité au titre de la formation professionnelle continue conformément à l'article L 6352-7 du Code du Travail, si les prestations de formation professionnelle ne constituent pas votre seule activité.

Par ailleurs, toute modification de l'un des éléments de la déclaration, en particulier tout changement d'adresse, de dénomination, de statut juridique, ainsi que la cessation d'activité de l'organisme de formation, doit faire l'objet, dans un délai de 30 jours à compter de la date de l'évènement, d'une déclaration modificative auprès de nos services.

D'autre part, je vous précise que la déclaration que vous avez souscrite vous soumet aux dispositions des articles L 6351-1 et suivants du Code du Travail et notamment à l'obligation d'établir chaque année un bilan pédagogique et financier à transmettre avant le 30 avril, délai de rigueur.

Pour déposer chaque année votre bilan pédagogique et financier, ou pour mettre à jour à tout moment la situation de votre organisme, rendez-vous sur l'application MAF : <https://www.monactiviteformation.emploi.gouv.fr>  
Vous pouvez utiliser le compte avec lequel vous avez effectué votre déclaration d'activité, ou créer un nouveau compte. Saisissez ensuite le SIRET **91138104400013** et le code d'activation suivant :

**Code responsable des accès : 62H8JP8FVXDV**

**Ce code est confidentiel et ne doit pas être communiqué à un tiers.**

*En saisissant ce code, vous deviendrez également « responsable des accès », vous pourrez ainsi autoriser vos collaborateurs (ou des partenaires tiers) à accéder à MAF pour le compte de votre organisme.*